



OFFRE D'EMPLOI

Technicien(ne) en finances

Rejoins notre équipe dynamique et participe à échelle humaine et de façon concrète au développement de la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare.

Tremplin de carrière professionnelle dans le service des finances, prends ton envol lors d'une transition planifiée avec la personne en poste qui quittera ses fonctions. Cette opportunité te permettra non seulement de t'épanouir dans un rôle clé, mais de travailler au bien-être de toute une population.

Vos principales responsabilités :

- **Planifier et coordonner** l'élaboration du budget et du programme triennal des immobilisations et en assurer le suivi ;
- **Coordonner et superviser** l'ensemble des opérations financières de la Municipalité : Taxation, perception, comptes à payer, paie, etc. ;
- **Participer à l'amélioration de la gestion financière** de la Municipalité dans l'intérêt de la population via la gestion de dette, des surplus et des réserves financières.

Profil recherché :

- Expérience en comptabilité et finances avec une bonne compréhension des enjeux municipaux.
- Diplôme universitaire en administration des affaires (spécialisation comptabilité) ou sciences comptables, ou toute formation équivalente.
- Être membre de l'Ordre des CPA est un atout.

Conditions de travail

Lieu de travail : 500, rue Principale Sainte-Marcelline-de-Kildare

Entrée en fonction : octobre 2024

Avantages sociaux : Nous offrons de nombreux avantages dont, des journées mobiles et maladies, REER collectif, assurances collectives.

Horaire 35h/semaine, possibilité de travailler en dehors des heures, selon les besoins

Salaire : entre 60 000 \$ – 70 000 \$, selon expérience

Pour postuler

Par courriel, seulement, à l'attention de madame Stéphanie Lafond à l'adresse suivante :

dga@ste-marcelline.com

Votre candidature sera traitée confidentiellement et dans le respect du principe d'équité en matière d'emploi. Nous vous remercions à l'avance de votre candidature et seulement celles retenues seront contactées.